

HÉRAULT

# AOP Faugères : le temps de l'engagement

Dans le sillon de la démarche "Faugères, grands vins de nature" instaurée en 2018, l'appellation héraultaise a profité du lancement des vendanges, à Fos, pour valider les démarches en place, via la signature d'un engagement agroécologique multipartite en accord avec des communes de l'AOP et le Département. Une "réflexion commune" souhaitée par la présidente du syndicat, liant producteurs, élus et citoyens dans le tournant écologique entamé depuis des années.

**L**es vendanges ont officiellement été lancées le 29 août en terres de Faugères. "Cette année, les vendanges sont plus tardives." Le constat de Nathalie Caumette, présidente de l'appellation, s'explique en particulier par un froid printanier qui a retardé la floraison. Avec des tailles de grains variables selon les cépages et les secteurs de l'appellation, les raisins vendangés ont été épargnés par le mildiou et l'oïdium. Idem pour la flavescence dorée. Précurseurs en matière d'initiatives agroécologiques, les vignerons de l'appellation ont, dès 2011, inscrit des mesures allant en ce sens : désherbage chimique proscrit sur l'inter-rang, enherbement permanent des tournières, apport en azote minéral limité... Avec 40 % de surfaces engagées en agriculture biologique, et 80 % des caves respectant au moins un engagement agroenvironnemental (bio, biodynamie, HVE, confusion sexuelle sur 500 ha), l'AOP Faugères fait un pas de plus dans cette démarche territoriale, en sollicitant le soutien des collectivités, pour répondre aux enjeux de la viticulture de demain, qui devra faire face à de nouvelles gestions des ressources, par la mise en place d'expérimentations et d'aménagements.

**Sécheresse : la vigne a tenu le coup**  
La traditionnelle levée du ban des vendanges 2019 a été célébrée sur la commune de Fos, en pleine appellation Faugères. Ouvrant la marche vers les quelques vignes sur les hauteurs du village, regroupant une collection variée de cépages, la Commanderie de Faugères portait fièrement les couleurs de l'AOP, qui couvre sept communes et court sur 3 100 ha de garrigues et près de 1 900 ha de vignes. Syrah, muscat petits grains, roussanne, cinsault, alicante Bouschet, bourboulenc, carignan, jacquez le prohibé... Devant ce panel de vignes plantées à 350 m d'altitude, la Commanderie et Nathalie Caumette ont évalué, à chaud, le taux de sucre des cépages à récolter, qui présage le déclenchement des vendanges. Prévu le lendemain dans le Sud de l'appellation, les ramassages ont symboliquement démarré, préludes à un millésime forcément "chaud et sec", déclare Nathalie Caumette, en pleine phase de test, à l'aide du réfractomètre (voir encadré). Le manque criant de pluie et la grêle de début août n'ont pourtant pas eu raison de la vigne, qui a "bien tenu le coup". Étonnamment, "80 % de toutes les souches" présentent un état sanitaire



Nathalie Caumette, présidente du syndicat de l'AOP Faugères depuis 2011, a choisi de valider les pratiques menées par les vignerons de l'appellation, de les partager et les défendre dans un élan collectif, concrétisé par la signature d'une "lettre d'engagement" avec les élus.

re satisfaisant. "C'est incroyable, car les feuilles sont encore vertes", constate, soulagée, la présidente de l'ODG. "La vigne est allée jusqu'au bout", annonce-t-elle à la foule des producteurs, élus et habitants du Faugérois. Une résistante, voire une résilience, du végétal qui donne "de l'espoir pour poursuivre la culture malgré les menaces du réchauffement climatique".

## Des pratiques à ancrer durablement

Des pratiques agroenvironnementales inscrites depuis 2011 au cahier des charges, telles que le désherbage en plein, ont fait de l'appellation un acteur précurseur, notamment "grâce au GDON (Groupement de défense contre les organismes nuisibles du Faugérois, dont elle est responsable, ndr), nous avons pu réduire les intrants de 50 %, par rapport aux recommandations préfectorales", se félicite Nathalie Caumette. En faisant appel aux élus locaux pour soutenir et développer les démarches déjà adoptées par les vignerons, l'engagement des politiques s'avère nécessaire pour mener des actions territoriales cohérentes, là où le syndicat dispose des compétences agricoles. La signature d'une "lettre d'engagement" entend contribuer au "partage

de notre expertise sur le territoire", espère la présidente. Fruit d'une méthode de travail, le terroir de Faugères est "notre bien commun", qu'il faut préserver et préparer aux prochains enjeux agroenvironnementaux. "Les problèmes vont au-delà de la viticulture", estime Nathalie Caumette, faisant allusion à la gestion de la ressource hydrique, à la protection de l'air ou à la conservation des paysages. "Bassins ou pas ? Il faudra y travailler avec les communes", annonce la présidente de l'ODG, "pour calculer au plus juste nos besoins", et travailler de concert pour trouver, éventuellement, des financements. Alors que les nappes sont "épuisées", le bilan sur l'irrigation s'avère "très contrasté". D'où la nécessité de "remettre de l'eau dans le sol", mais aussi de se pencher sur l'agroforesterie, la biodiversité, la mise en place des ZNT (zones non traitées) ou encore la plantation de cépages résistants, "pour ceux qui le souhaitent". Le but est d'affiner les expertises pour les partager au mieux sur tout le territoire.

## L'accompagnement des élus

Plus qu'une promesse collective, la "lettre" signée par les acteurs locaux réunis sur la place du Château de Fos, s'inscrit dans un "moment historique",

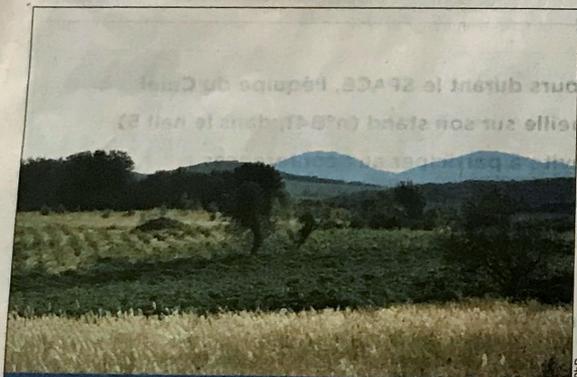
## CHIFFRES CLÉS

- ▶ 3 100 ha de garrigues
- ▶ 1 900 ha de vignes
- ▶ 144 vignerons (59 caves particulières, 1 coopérative) sur 7 communes
- ▶ 53 000 hl
- ▶ 33 hl/ha
- ▶ 35 % des surfaces certifiées bio, 5 % en conversion
- ▶ Ventes : 87 % en France, 13 % à l'export.

(Source : AOP Faugères)

salue Nathalie Caumette, lors de la ratification. Le changement climatique n'est pas qu'affaire d'agriculteurs. "Les années se suivent et ne se ressemblent pas", selon le sénateur Henri Cabanel, aussi viticulteur. Conscient que "la nature aura toujours raison, il faudra s'adapter, pour répondre à une envie sociétale", surtout concernant l'usage des pesticides. De son côté, Jean-Claude Marchi, maire d'Autignac, a reconnu "le nouvel essor" instauré par l'AOP, précurseur de "bonnes pratiques et de respect du territoire", pour Jean-Luc Falip, maire de Saint-Gervais-sur-Mare et conseiller départemental. "Je suis convaincu que l'on va accompagner toutes les démarches", assure Francis Boutes, président de la Communauté de communes Les Avants monts (25 communes). Représentant Carole Delga, René Moreno, conseiller régional, a annoncé vouloir "aller un peu plus loin" dans cet élan collectif, bien que la Région Occitanie n'ait pas encore signé l'engagement. "Mais on accompagne la démarche", souligne-t-il. À l'image du territoire, la viticulture héraultaise est multiple, rappelle Nathalie Caumette, partisane du dialogue, réfutant tout dogmatisme, et laissant le choix et la voie libre aux vignerons, qu'ils soient en bio, certifiés HVE, Terra Vitis ou conventionnels raisonnés. Tous les chemins sont acceptables, tant que l'expertise est partagée à bon escient. ■

PHILIPPE DOUTEAU



Étendue sur 1 850 ha de vignes, l'appellation d'origine protégée Faugères repose sur des sols entièrement schisteux, mêlant sable et argile. En charge du GDON du territoire depuis 2006, le syndicat de l'AOP est devenu un groupe pilote national dans le cadre du projet Traeviti (transition agroenvironnementale) de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), en 2019.



S'engageant à "soutenir et participer à la transition écologique dans le souci de pérenniser leur territoire", le syndicat a réuni les communes d'Autignac, de Cabrerolles, de Caussiniojols, de Faugères, de Fos, de Laurens, de Roquessels, la Communauté de communes Les Avants monts et le Conseil départemental de l'Hérault, autour de la démarche unissant les forces et compétences des agriculteurs et des élus. La Région Occitanie soutient pour l'instant l'initiative.

## Premiers taux de sucre : le grenache à surveiller

Ecraser les grains pour jauger le degré potentiel des premières grappes, permet de se faire une idée de la teneur en sucre des différents cépages. Au 29 août, jour de ban des vendanges, la présidente de l'AOP, avec la Commanderie de Faugères, ont mené les premiers tests, en bordure de vignes. Le réfractomètre (outil permettant de mesurer le taux de sucre) a ainsi révélé un taux de 10,4 degrés pour la syrah, de 10 degrés pour la roussanne, qui attendra le 15 septembre pour la récolte, ou encore un joli 12,4 pour le grenache. Présentant une forte teneur en sucre très tôt, le petit préféré de Nathalie Caumette est "à surveiller", vu sa "corpulence" sur la zone de Faugères. Dès le lendemain, à 6 h, la présidente démarrait ses propres vendanges à Autignac, secteur le plus précoce de l'appellation.



À Fos, le lancement des vendanges a débuté par le prélèvement des taux de sucre sur quelques cépages de l'appellation, avec Nathalie Caumette et la Commanderie de Faugères.